

Communication de l'IBPT concernant l'adaptation des charges de terminaison de Proximus

L'avis du 17 décembre 2001 de l'Institut relatif aux charges d'interconnexion de la société Belgacom Mobile a prévu une nouvelle adaptation des charges MTR (« Mobile Terminating Rate »), qui devait en principe entrer en vigueur à la date du 1^{er} juillet 2002.

Cependant, les modalités concrètes relatives à cette adaptation tarifaire sont toujours en cours d'examen par l'Institut car la mise en œuvre pratique du mécanisme de « price cap » défini dans l'avis précité s'est avérée plus complexe qu'initialement prévu.

Actuellement l'entrée en application des nouvelles charges MTR de Belgacom Mobile est planifiée pour le 1^{er} août 2002. La baisse tarifaire ainsi introduite tiendra compte d'une mesure de correction destinée à compenser le retard de la mise en vigueur de ces nouvelles charges.